

## FRAIS DE SCOLARITÉ 2024-2025

Frais (SGD)		A régler
Droit de première inscription	2,450	-30% avant le 30 avril 2024
	3,500	Tarif plein
Droits de réinscription	650	À la réinscription
<b>Frais de scolarité annuels</b>	<b>24,530</b>	<b>En trois versements suivants</b>
Septembre-Décembre 2024	9,810	Avant le 31 août 2024
Janvier-Mars 2025	7,360	Avant 15 décembre 2024
Avril-Juin 2025	7,360	Avant 15 mars 2025

### Réductions paiement sous 7 jours :

- Si la première facture trimestrielle est réglée dans la semaine après émission, une réduction de 3% est accordée sur la seconde facture trimestrielle,
- Si la seconde facture trimestrielle est réglée dans la semaine après émission, une réduction de 3% est accordée sur la troisième facture trimestrielle,
- Si la troisième facture trimestrielle est réglée dans la semaine après émission, une réduction de 3% est accordée sur la première facture trimestrielle de l'année suivante.

### Réductions fratrie :

- Pour le 2ème enfant : 10 % de remise sur les frais de scolarité,
- Pour le 3ème enfant, et ensuite : 20 % de remise sur les frais de scolarité.

### Bourses :

Pour les familles en difficulté financière pour l'année scolaire 2024-2025, des bourses pourront être demandées au Fonds de solidarité Odyssey (jusqu'à 2000 euros par an). Les demandes de bourses devront être motivées.